



ACADÉMIE NATIONALE DE PHARMACIE

SANTÉ PUBLIQUE - MÉDICAMENT - PRODUITS DE SANTÉ - BIOLOGIE - SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Fondée le 3 août 1803 sous le nom de Société de Pharmacie de Paris

Reconnue d'utilité publique le 5 octobre 1877

Prix Scientifiques & Bourses de l'Académie nationale de Pharmacie – Année 2018*

Descriptif

PRIX DE THÈSES

- **Quatre prix** respectivement **des Sciences physico-chimiques, des Sciences biologiques, des Sciences du Médicament** (doté par les legs René Bernier et Ludovic et Colette DAVID) **et des Sciences de la Santé publique et Environnement** (doté par les Laboratoires Théa)
d'une valeur de 1000 euros chacun destinés à récompenser les auteurs de travaux scientifiques de qualité ayant abouti à la soutenance, en France, d'une *thèse de Doctorat d'Université* soutenue depuis moins de deux ans à la date de candidature
- **Prix des Sciences pharmaceutiques** (doté par la Société internationale des Docteurs en Pharmacie d'expression Française (SFDP))
d'une valeur de 1000 euros destiné à récompenser un *pharmacien* (métropole ou de pays francophones) auteur d'une *thèse de Doctorat d'université* dans toutes les disciplines pharmaceutiques, soutenues depuis moins de deux ans à la date de candidature.

L'attribution de chaque Prix de Thèse donne droit, en plus du titre de lauréat de l'Académie nationale de Pharmacie, à une médaille gravée au nom du lauréat et, éventuellement, à une somme en espèces résultant de dotations par des sociétés pharmaceutiques ou des legs nommément désignés au palmarès.

PRIX DOTÉS PAR DES SOCIÉTÉS OU ORGANISMES PROFESSIONNELS

- **Prix Maurice BOUVET & Henri BONNEMAIN**
Prix annuel d'une valeur de 1 000 €, doté à parts égales par la Société d'Histoire de la Pharmacie et la famille BONNEMAIN, destiné à récompenser l'auteur d'une thèse ou d'un travail relatif à l'*Histoire de la Pharmacie*, rédigé en langue française et *publié préférentiellement depuis moins de deux ans*.
A équivalence de mérites, la préférence sera donnée à un candidat titulaire du diplôme d'État de Docteur en Pharmacie ou d'un diplôme équivalent de l'Union européenne.
- **Prix de la Société des Amis des Facultés de Pharmacie de Paris (Amifac)**
Prix d'une valeur de 1 000 €, doté par les arrérages de biens du Syndicat Général de la Réglementation des produits pharmaceutiques dévolus par ses derniers présidents Maxime VAILLANT et Gabriel MAILLARD à la S.A.F.P.P. Il est destiné à récompenser un ou plusieurs auteurs travaillant en collaboration, de *nationalité française*, de *préférence pharmacien ou étudiant en pharmacie*, pour des travaux originaux ayant contribué à enrichir les sciences Pharmaceutiques et biologiques.
- **Prix Silviane CHÂTELAIN**
Prix annuel d'une valeur de 1 000 € doté par la donation Christian CHÂTELAIN, destiné à récompenser un *pharmacien*, de préférence de *nationalité française*, pour des travaux originaux portant sur les sciences biologiques et/ou un sujet contribuant à enrichir les connaissances et pratiques professionnelles.

- **Prix CHOAY**

Prix d'une valeur de 1 500 €, doté par le laboratoire C.C.D. et destiné à récompenser des travaux réalisés en France, de préférence par un pharmacien, depuis moins de trois ans et se rapportant à la nutrition ou à l'utilisation de dispositifs médicaux.

- **Prix MADP en Addictologie**

Prix destinée à mettre en valeur une personnalité de nationalité française, *de préférence pharmacien*, très impliquée dans le domaine de l'Addictologie par ses travaux de recherche appliqués ou fondamentaux, son implication sur le terrain. Ce Prix d'un montant de 2 000 € est organisé en partenariat entre l'Académie nationale de Pharmacie et la Mutuelle d'Assurance des Pharmaciens (MADP). Il sera remis conjointement par les présidents de l'Académie et de la MADP à l'occasion de la séance solennelle annuelle de l'Académie ainsi que lors de la Convention nationale de la MADP.

- **Prix Opal**

Prix d'une valeur de 1 000 € décerné chaque année et destiné à récompenser des travaux originaux de Doctorat d'Université ou de niveau équivalent, ayant pour thèmes soit la recherche de méthodes substitutives permettant de limiter le recours à l'animal de laboratoire soit la mise au point de techniques améliorant le bien-être des animaux tant au cours des expérimentations que dans leur hébergement.

- **Prix des Sciences végétales (un an sur deux : 2018)**

Prix d'une valeur de 1 500 €, résultant de la fusion des prix DUBAIL, Charles LEROY et LANDRIN, Jean-Charles et Raoul MESTRE et Alice ROLLEN. Il est destiné à récompenser un ou plusieurs pharmaciens ou un étudiant en pharmacie de nationalité française, pour leurs travaux portant sur l'isolement, l'analyse ou la biochimie des constituants d'un végétal ou sur de nouveaux principes actifs définis tirés des végétaux, ou encore en botanique, biologie végétale et biologie cellulaire.

- **Prix Maurice GIRARD**

Les arrérages du legs constitué en 1988 par le Professeur M.-L. GIRARD, sont destinés à récompenser un chercheur ou une équipe de chercheurs, par un prix d'une valeur de 1 500 € pour aider à la réalisation d'un projet de *recherche dans le domaine de la Biologie*.

- **Prix de l'Internat en Pharmacie des Hôpitaux de Paris
Prix René & André FABRE**

Prix créé en 1989 et financé par l'Association des Anciens Internes et Internes en Pharmacie des Hôpitaux de Paris. En 2011 suite à la donation de M^{me} Jacqueline FABRE, il prend la dénomination : Prix de l'Internat en Pharmacie des Hôpitaux de Paris, Prix « René & André FABRE » et est co-financé.

Prix d'une valeur de 2 000 €, il est destiné à encourager un *interne ou un ancien interne en Pharmacie français ou nommé à titre étranger*, quelle que soit sa région d'Internat, et âgé de moins de 35 ans, poursuivant des travaux de recherche dans le domaine des *Sciences pharmaceutiques ou biologiques* notamment biologie médicale, toxicologie et hygiène industrielle.

- **Prix Michel DELALANDE**

Prix d'une valeur de 2 000 €, créé par Michel DELALANDE, doté par les arrérages de la donation constituée en l'an 2000 par M^{me} POMARET, née Line DELALANDE, fille de Michel DELALANDE, et Jean Carlos POMARET, son époux ex-président du Groupe DELALANDE, ainsi que M & M^{me} CAMBOULIVE, née Catherine DELALANDE et M & M^{me} MOINEL, née Odile DELALANDE, filles de Michel DELALANDE, destiné à récompenser un auteur, ou plusieurs auteurs travaillant en collaboration, ressortissants de l'Union européenne, par préférence pharmaciens, pour des travaux originaux intéressant les sciences pharmaceutiques et se rapportant de préférence à la pharmacodynamie, à la chimie thérapeutique ou à l'étude des substances chimiques naturelles. Si le Jury le juge souhaitable, ce Prix peut être réparti entre plusieurs bénéficiaires, sans qu'il soit nécessaire que les parts soient égales.

- **Prix Jean BRUDON (un an sur deux : 2018)**

Prix bisannuel d'une valeur de 2 000 euros destiné à récompenser un pharmacien pour des travaux ou initiatives ayant contribué à un développement innovant des métiers de la Pharmacie.

L'attribution du prix pourra être reportée d'une année dans l'hypothèse où aucun candidat approprié n'aurait été identifié.

- **Prix Antilles – Guyane (un an sur deux : 2019)**

Prix bisannuel d'une valeur de 6 000 euros doté par Ubipharm et réparti entre plusieurs lauréats destiné à récompenser des jeunes diplômés en Pharmacie, pour leurs thèses sur des thèmes couvrant les problématiques de santé relatifs aux Antilles et à la Guyane.

Cette somme pourra être partagée entre plusieurs bénéficiaires sans qu'il soit nécessaire que les parts soient égales.

BOURSES DE RECHERCHE EN PHARMACIE ONCOLOGIQUE

La Société Française de Pharmacie Oncologique (SFPO) décerne chaque année deux bourses de recherche destinées à soutenir des travaux de recherche appliqués ou fondamentaux dans le domaine de la pharmacie oncologique. Elles sont décernées en partenariat entre l'Académie nationale de Pharmacie et la SFPO. Elles seront remises conjointement par les présidents de l'Académie et de la SFPO à l'occasion de la séance solennelle annuelle de l'Académie ainsi que, un an sur deux, lors du congrès de la SFPO.

Suite au legs d'Élie BZOURA à l'Académie nationale de Pharmacie, ces deux bourses d'un montant de 6 000 euros chacune seront décernées. L'une sur un projet de recherche appliquée, l'autre sur un projet de recherche fondamentale :

- **Bourse SFPO**

Le ou les porteurs du projet doivent être pharmacien. Les projets présentés consistent en des travaux pouvant être réalisés dans le cadre d'une pharmacie hospitalière, dans un laboratoire de recherche appliqué rattaché à un établissement d'hospitalisation publique ou privée ou dans un laboratoire universitaire ou EPST travaillant en étroite collaboration avec un service pharmaceutique hospitalier.

Dans le cas où les projets présentés impliqueraient le respect de réglementations particulières, notamment dans le cadre de recherches biomédicales, le candidat est réputé à prendre en charge les formalités afférentes, notamment recueillir l'avis préalable d'un comité de protection des personnes.

- **Bourse SFPO – ÉLIE BZOURA**

Elle sera décernée à un chercheur, de préférence pharmacien, ou dirigeant une équipe de recherche dont les travaux scientifiques seront consacrés à la découverte ou au développement de médicaments anticancéreux.

Les lauréats s'engagent à consacrer l'intégralité de la bourse attribuée à la réalisation des travaux présentés et à en présenter à la SFPO les résultats, ou à défaut l'état d'avancement du projet, l'année suivant l'obtention de la bourse. Un bilan d'utilisation des crédits devra être fourni aux deux parties.

* * *

*

***Art 29 du Règlement Intérieur « les prix ne peuvent pas être attribués à un membre de l'Académie »**